DEC162210DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas VIGOT assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133199DR04 du 18/11/2013 portant nomination de M. Nicolas VIGOT aux fonctions d'AP :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Nicolas VIGOT, dans l'unité du CNRS n° UMR8608, à compter du 01/09/2016.

Article 2: La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2016

Le directeur de l'unité Bruno ESPAGNON,

Pour le CNRS, Le délégué régional Bertrand MINAULT Pour l'Université Paris-Sud, La présidente Sylvie RETAILLEAU

